

# LES BONNES NOUVELLES DE FIN D'ANNÉE

**MédiaChartres** vous rappelle, ce que le Père Noël va (peut-être) déposer dans votre tirelire, à la fin de l'année.

Récapitulatif:

## La traditionnelle prime de Noël

C'est un classique de la fin de l'année : la prime de Noël. Elle est versée par la CAF et Pôle emploi à « certains bénéficiaires de minima sociaux ». Ainsi, elle vous sera attribuée de manière automatique seulement si vous avez touché en novembre l'une de ces prestations :

- Revenu de solidarité active (RSA)



- Prime forfaitaire pour reprise d'activité
- Allocation de solidarité spécifique (ASS)
- L'allocation de solidarité spécifique formation (ASS-F)
- Allocation équivalent retraite (AER)
- La rémunération publique de stage (RPS)
- La rémunération de la formation Pôle emploi (RFPE)
- L'aide à la création et la reprise d'entreprise (ACRE-

ASS)

**Le montant de la prime de Noël** est inchangé d'une année pour l'autre. **Si vous percevez le RSA**, alors cela dépend de votre situation familiale : la CAF vous versera entre 152,45 euros pour une personne seule et 442,10 euros pour un couple avec quatre enfants (auxquels s'ajoutent 60,98 euros par personne supplémentaire). Si vous êtes dans l'une des autres situations listées ci-dessus, alors vous recevrez 152,45 euros de la part de Pôle Emploi, quel que soit le nombre de personnes constituant votre foyer.

Quand à la **date de versement**, elle n'a pas encore été dévoilée pour le moment (?)



**Elle intervient généralement quelques jours avant Noël.**

Dans tous les cas, il n'y a aucune démarche à effectuer. L'an dernier, 2,5 millions

de ménages en ont bénéficié.

**La « prime Macron » (si vous ne l'avez pas déjà touchée ?)**

N'oublions pas la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, dite aussi « **prime Macron** ». Si certains l'ont déjà reçue, d'autres peuvent encore la toucher, et pourquoi pas en décembre. **Les employeurs qui souhaitent la verser à leurs salariés peuvent le faire jusqu'au 31 mars 2022.**

**Pour bénéficier de la prime Macron, il faut gagner moins de trois fois le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) par mois. Et comme le Smic a légèrement augmenté en octobre, tous les salariés gagnant jusqu'à 4 768,41 euros brut maximum peuvent « potentiellement » y prétendre.**

**Cette prime, exonérée d'impôt, de cotisations et contributions sociales, est de 1 000 euros. Elle peut être portée à 2 000 euros en cas d'accord d'intéressement ou « si l'entreprise ou la branche s'engagent formellement à des actions de valorisation des travailleurs de la deuxième ligne », précisait en Septembre dernier à **MédiaChartres**, le ministère de l'Économie.**

**Et bonne nouvelle ... si vous êtes éligibles à toutes ces aides (?), **sachez qu'elles sont cumulables** !**

Claude Harffi

---

## **MÉDIAS, BIENTÔT DU CHANGEMENT ?**

Dans un précédent article, **MédiaChartres** faisait **DÉJÀ** allusion à la concentration (malsaine) des Médias détenus et formatés par les « grandes fortunes ».



<https://mediachartres.fr/wp-admin/post.php?post=1363&action=edit&classic-editor>

Il semble que nous ayons bien anticipé, car le Gouvernement s'interroge également sur le sujet.

<https://www.latribune.fr/technos-medias/medias/concentration-des-medias-le-gouvernement-songe-a-reviser-les-regles-du-jeu-895761.html>

Et aussi:  
<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppr21-117.html>

Espérons le, pour une véritable information: sereine, totalement libre, indépendante et sans manipulation (...)



**Seule façon de faire renouer un sentiment de confiance de la part des Français (es), avec les Médias.**

Moujib Kada



---

## NOVEMBRE INFO.

Pour vous aider à rester informé de certains changements de notre quotidien, [MédiaChartres](#) publie la liste:

# Ce qui change en novembre 2021

Publié le 02 novembre 2021 – source- Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre).



Revalorisation des retraites complémentaires, taxe d'habitation 2021 et contribution à l'audiovisuel public, successions internationales, Mois sans tabac, prolongement du dispositif de soutien psychologique d'urgence PsyEnfantAdo, début de la trêve hivernale, nouvelle formule pour les DPE des

logements construits avant 1975, signalement des contrôles routiers sur les applications GPS interdit, obligations d'équipement des véhicules en période hivernale dans les zones montagneuses... Ce qu'il faut savoir sur l'actualité administrative de novembre 2021.

## Travail

**Revalorisation de 1 % des retraites complémentaires Agirc et Arrco et des retraites agricoles.**



[Retraites complémentaires du privé : une revalorisation de 1 % à compter du 1er novembre](#)

[Retraites agricoles : une revalorisation à partir du 1er novembre 2021](#)

## Argent

**Serez-vous exonéré de la taxe d'habitation et de la contribution à l'audiovisuel public ? Demande de dispense du prélèvement forfaitaire non libératoire avant le 30 novembre 2021, prélèvement compensatoire pour les successions internationales ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.**

[Taxe d'habitation 2021 : en serez-vous exonéré ?](#)

[Contribution à l'audiovisuel public : quelles sont les personnes exonérées ?](#)

[Pouvez-vous demander une dispense du prélèvement forfaitaire non libératoire ?](#)

[Successions internationales : un prélèvement compensatoire pour les enfants déshérités](#)

## Santé

**Mois sans tabac, prolongement de PsyEnfantAdo, prolongement des arrêts maladie « Covid » sans jour de carence et de la prise en charge des transports pour la vaccination des personnes à mobilité réduite.**

[Novembre, c'est le Mois Sans Tabac !](#)

[PsyEnfantAdo : un soutien psychologique gratuit pour les 3-17 ans](#)

[Des arrêts maladie « Covid » sans jour de carence prolongés jusqu'au 31 décembre 2021](#)

[Prise en charge des frais de transport jusqu'au 31 décembre pour les personnes à mobilité réduite](#)

## Logement

**Début de la trêve hivernale, nouvelle formule pour les DPE des logements construits avant 1975, délai prolongé pour terminer vos travaux d'isolation ou de remplacement de chaudière.**

[La trêve hivernale débute le 1er novembre 2021](#)

[DPE des logements construits avant 1975 : une nouvelle formule](#)

[à partir du 1er novembre 2021](#)

[Certificats d'économies d'énergie : délai prolongé pour terminer vos travaux](#)

**A savoir : Gel des tarifs réglementés du gaz jusqu'à la fin de l'année 2022. Le tarif réglementé du gaz ne dépassera pas le tarif d'octobre 2021.**

**Consultez: [Un bouclier tarifaire pour faire face à la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité](#) .**

## **Transports**

**Signalement des contrôles routiers sur les applications GPS interdit, obligations d'équipement des véhicules en période hivernale dans les zones montagneuses**

[Applications GPS : le signalement de certains contrôles routiers peut être interdit](#)

[Zones montagneuses : nouvelles obligations d'équipement des véhicules en période hivernale](#)

Patrick Maresko

---

# **EN BONNE PLACE.**

Rappel :

**MédiaChartres,**

**hier**



c'était;



« La journée mondiale de la gentillesse »

(la journée de la gentillesse est célébrée le 3 Novembre en France).

Considérons, qu'à Chartres, le 4 Novembre est désormais, la journée annuelle de l'incompréhensible et du miroir XXL de la « bêtise » (pour rester poli).

Car, chacun sait que le meilleur moment, pour barrer la route qui mène au cimetière, est évidemment celui de la ... Toussaint ?

(et toujours, sans affichage **VISIBLE** de l'arrêté Municipal).



Beaucoup de personnes, attendent raisonnablement les jours suivants, pour aller fleurir les tombes des défunts et ainsi,

éviter la foule.

Alors, allons nous assister prochainement, à la construction d'un super parking payant,

**OU CELA ?**



**rue St Barthélemy** (et surement géré par... **Q-Park**) !

Un fait (d'Automne), qui propulse les « **géniaux protagonistes** », indéniablement, vers les plus hautes marches du podium pour **2021**, dans l'attribution, du « **Prix calamité** » **MédiaChartres**.



Clara Hirsch

---

# SOYEZ « CHARITABLES ».

**MédiaChartres**, tient à prendre « la défense » des sportifs des Clubs locaux.



Souvent décriés par des personnes « aigries ou jalouses » parfois, les deux ?

Parlons de la difficile vie au quotidien de ces « malheureux athlètes », **décryptage**.

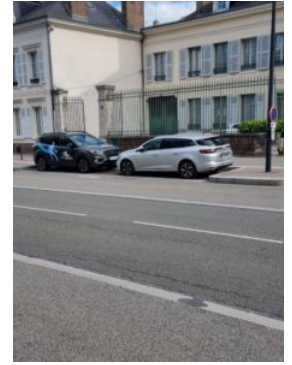
D'abord, il y a des « **recruteurs** » qui vous 'arrache' (à **prix d'or**) à vos racines, vos Amis (es), vos habitudes etc , des situations douloureuses (**si, si ... croyez nous**) !

Ensuite, vous êtes contraint et forcé, **d'habiter seul, dans un très beau et grand logement « gratis »**, que vous n'avez même pas choisi.



Vous êtes obligé, **de parader tous les jours 7/7 en Ville et dans l'Agglo** dans un pauvre véhicule (**gratuit tous frais payés**) décoré comme un sapin de Noël, que vous devez stationner obligatoirement (**même à contre-sens**) surtout dans des endroits visibles du Public.

Seul avantage, vous n'avez **jamais de PV**.



D'aller faire le plein de p'tits fours et boissons, chez le sponsor (en passant par le S.A.V) ? ? ?



Obligé aussi, d'aller « racoler » pour faire de la promo à domicile, chez les supporters (trisses) -surtout- et cela prends BEAUCOUP de temps, souvent même ... la nuit entière (...), et même pas payé en heures supplémentaires.

Et tout cela, pour à peine plus que le « R.S.A » (vous imaginez) ?

MédiaChartres pourrait en rajouter, car il y à matière, mais nous voulions simplement rétablir l'image, de nos « bien trop chers » sportifs« .

<https://www.bing.com/images/search?q=logos+c+chartres+sport&qpv=vt=logos+C%27Chartres+sport&form=IGRE&first=1&tsc=ImageBasicHover>

Non mais franchement, un soupçon de compassion, SVP (merci

pour eux).



Sandra Michelle



Et pourquoi pas, non plus



# JUSTE UNE MISE AU POINT ...

**MédiaChartres**, fait comme la chanteuse « Jackie Quartz » dans sa chanson, **tube des 80's**.

Et le jour de la **TOUSSAINT**, cela semble approprié. Le magazine « **Votre Ville** » N° 213 (pages 16/17/18/19) évoque le sujet: **cimetière de Chartres**, relégué (comme d'habitude) par le quotidien local:

[https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/actualites/ces-trois-tombes-du-cimetiere-saint-cheron-a-chartres-qui-se-demarquent\\_14036091/](https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/actualites/ces-trois-tombes-du-cimetiere-saint-cheron-a-chartres-qui-se-demarquent_14036091/)

Ils s'accordent de concert, à faire valoir « que » les aspects positifs ?

Mais, **MédiaChartres** (dans un précédent article) vous avait déjà dévoilé, **l'envers du décor (...)**



<https://mediachartres.fr/2021/07/15/repose-en-paix/>

Alors, juger par vous même en allant visiter ce site, au passé chargé d'histoires.

Yves Dubois



---

# ENQUÊTE SUR LES SYNDICS DE COPROPRIÉTÉS -1-

**MédiaChartres**, à débuté une enquête de fond, sur les « **agissements** » de certains

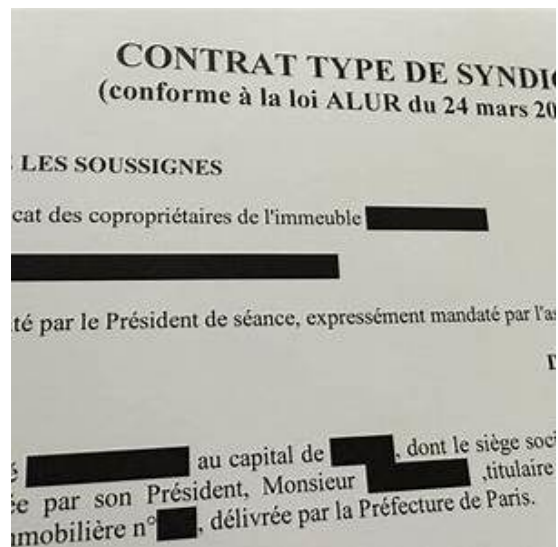


syndics de copropriétés locaux et **les premiers résultats sont édifiants !**

Nous avons interrogé de nombreux propriétaires dépendants de ces syndicats et les témoignages vont tous dans la même direction.

Des actes « **obscur** » facturés à prix d'or, des attitudes toujours « borderlines », des prestations fantômes (visites annuelles et comptes rendus, charges surévaluées, etc), **des documents et renseignements appartenant légalement aux propriétaires** comme, le (prés-état daté, et l'état daté) qui

s'imprime en un clic de souris et facturé près de ... **400 euros** ?



Travaux imposés avec « **prestataires habituels** » et avec appels de fonds anticipés (de la trésorerie à moindre frais).

Travaux rarement effectués dans les temps, mais faisant office de banquier.

Une liste non-exhaustive et nous reviendrons très largement sur ce sujet (...)

**A lire :**

[https://www.lemonde.fr/argent/article/2020/10/09/copropriete-six-armes-pour-reprendre-le-pouvoir-face-au-syndic\\_6055345\\_1657007.html](https://www.lemonde.fr/argent/article/2020/10/09/copropriete-six-armes-pour-reprendre-le-pouvoir-face-au-syndic_6055345_1657007.html)

**Et :**

<https://www.dismoimondroit.fr/comment-regler-un-conflit-avec-son-syndic-de-copropriete/>

**Ou encore :**

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15189>

**Et pour finir :**

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=GPAAnlemkx-LcZB5BEMRqAPxnFFJbCxjZfqxFzwqAFRg=>

-Le temps va très sérieusement commencer à se couvrir pour les Syndics, à partir du 01/01/2022



« **Journal officiel du 9 septembre 2021** » .

**MédiaChartres**, vous dévoilera, comment les « **officines de l'obscur** » se font aider par des « **partenaires** » aussi « **scrupuleux** » qu'eux, Notaires, Artisans, fonctionnaires, Mairies etc

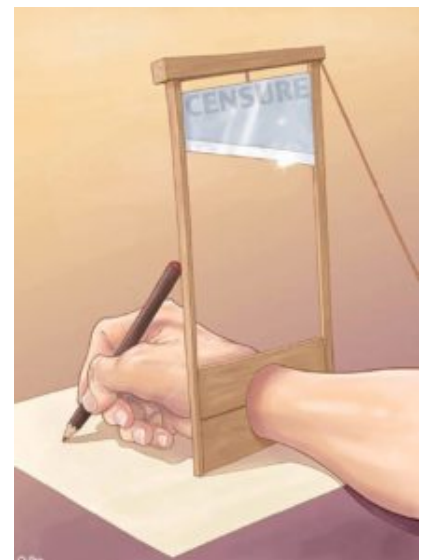
**Une enquête et un dossier, qui passionne** **MédiaChartres** !

Martine Leroy

---

# UNE PRESSE LIBRE ET INDÉPENDANTE

**MédiaChartres**, est un média indépendant, qui existe pour la passion d'un journalisme libre, honnête, au service d'un public avide de vérité et à l'écoute de la société.



## **-Une information libre et pluraliste est l'ultime condition de la démocratie-**

Aujourd'hui menacée par un système médiatique dominant qui nous inflige un agenda informatif aux ordres.

Elle est menacée par une concentration sans précédent des grands médias aux mains d'une petite dizaine de grandes fortunes qui imposent un complet diktat (...)

**Avec les aides et financements publics:**

<https://data.culturecommunication.gouv.fr/explore/dataset/aides-a-la-presse-classement-des-titres-de-presse-aides/table/?q=&disjunctive.annee>

Dans les régions, ce sont les titres indépendants qui viennent bousculer par leurs enquêtes,

**une presse régionale souvent en « situation de monopole et dépendante des pouvoirs locaux » .**



Avec de faibles moyens financiers et une farouche volonté, cette presse indépendante enquête, se bat, raconte, innove et dévoile !

**Pour soutenir la presse indépendante, regardez-la, écoutez-la, lisez-la, partagez-la !**

Yves Dubois

---

# MédiaChartres vous ouvre ses colonnes.

Vous souhaitez contacter **MédiaChartres**, vous avez une « info » à nous communiquer, vous êtes victime d'un problème administratif (**non personnel**) ou témoin d'un événement ?

N'hésitez pas, à nous laisser vos coordonnées et le sujet (en quelques lignes) qui vous motive, nous vous contacterons le plus vite possible, merci.

**CONTACT:** [mediachartres.fr@orange.fr](mailto:mediachartres.fr@orange.fr)



**A bientôt.**

La Rédaction

---

# LA PRIME « CARBURANT », INFO

**MédiaChartres** vous informe sur la prime « indemnité inflation », liée à la hausse



du pétrole/des carburants et des matières premières.

**Qui aura donc droit au “coup de pouce” de 100 euros sur son budget ?**

La mesure, [annoncée jeudi 21 octobre par le premier ministre Jean Castex](#)

**Qui est concerné ?**

**Le gouvernement, a limité la mesure aux Français gagnant moins de 2000 euros net mensuels, soit 38 millions de personnes (selon Matignon).**

Au lendemain des annonces du porte-parole du gouvernement, ‘**Gabriel Attal**’ a expliqué que l’indemnité bénéficierait à “la moitié des Français qui travaillent”, 70% des retraités et “deux tiers” des étudiants. Cela ne veut pas dire que les Français qui sont au-dessus de ce seuil n’ont pas de difficultés, a-t-il ajouté, mais “à un moment vous devez faire

des choix". Il à rappeler les autres mesures « supposées » avoir amélioré le pouvoir d'achat des Français, comme la suppression de la taxe d'habitation !

### **Dans le détail, "l'indemnité inflation" concerne:**

- Les salariés du privé et du public
- Les fonctionnaires
- Les indépendants
- Les chômeurs
- Les retraités
- Les apprentis
- Les étudiants boursiers
- Les étudiants fiscalement autonomes
- **IMPORTANT: y a-t-il des démarches à faire et quand sera-t-elle versée?**

**NON**, cette indemnité sera versée en une fois et automatiquement, sans aucune démarche nécessaire et quelle que soit la catégorie concernée.

La Suite Après Cette Publicité

**Mais tout le monde ne la recevra pas en même temps.** Pour l'instant, deux échéances ont été fixées: fin décembre 2021 pour les salariés du privé et au cours du mois de janvier 2022 pour ceux de la fonction publique.

Pour les chômeurs, les retraités et les indépendants, la prime sera versée "un peu plus tard", entre le mois de janvier et celui de février 2022.

Aucune date pour l'instant n'a été annoncée pour les apprentis et les étudiants.

Claude Harffi